

Notre village Travaillan

Sept/Oct 2022 N° 106



www.travaillan.fr

L'édito du Maire de Travaillan



Septembre c'est le mois de la rentrée scolaire: ce sont 88 enfants répartis en 4 classes qui ont retrouvé la même équipe enseignante.

C'est aussi le mois des vendanges qui ont commencé très tôt à cause de la sécheresse mais la pluie qui a été bénéfique a prolongé la durée de la récolte. La qualité et une quantité moyenne laissent présager un excellent millésime 2022.

Les enfants de l'école ont aussi récolté du raisin pour vinifier leur propre cuvée qui sera vendue au profit de l'amicale de l'école. Le bénéfice sera utilisé pour organiser des sorties et des fêtes.

Les associations de notre village vous proposeront diverses manifestations pour les mois à venir, merci à vous d'y participer afin de les soutenir (repas, téléthon, lotos...).

Cette année nous avons proposé à nos aînés le choix du colis de Noël ou bien d'un repas; le colis a fait l'unanimité et sera distribué le samedi 17 décembre à domicile.

Le Bus France Services est toujours à votre disposition pour vos démarches administratives tous les jeudis de 14h à 15h15 et les services de la Mairie et les élus restent à votre écoute.

Bien à vous,

Isabelle Daladier



Nos réunions de travail

Extrait des délibérations du 2 Aout 2022

• MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR CANTINE

Le règlement doit être signé par les parents et enfants, afin de garantir que toutes les informations sur la réglementation, les cas particuliers, l'assurance, les horaires, les inscriptions-annulations, rôle du personnel encadrant, engagement-sanctions soient bien prises en compte par tous. Une précision a été faite concernant les annulations : il a été rajouté la possibilité d'annuler 12 h avant le service, en Mairie, sans pénalités, sur justificatifs (maladie, évènement familial grave,...).

• MISE EN PLACE DU REGLEMENT INTERIEUR GARDERIE

Madame le Maire indique qu'il convient de créer un règlement intérieur pour la Garderie pour la rentrée 2022-2023. Celui-ci précise l'objet, le fonctionnement, les horaires, les conditions d'admission et de capacité, les modalités d'inscription, l'encadrement, l'assurance, la santé, la discipline et sanctions, la situation familiale. Le fait d'inscrire un enfant, implique l'acceptation de ce règlement.

• MODIFICATION DES TARIFS RETARD CANTINE ET GARDERIE

Le Conseil décide par 14 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

- de modifier le montant du tarif « Retard » CANTINE à 1€, qui s'applique lorsqu'un enfant bénéficie du service sans avoir été inscrit au préalable sur le site arg.famille.fr
- de modifier le montant du tarif « retard » à 1€ pour la GARDERIE du matin et à 2 € pour les créneaux de GARDERIE du soir.

• AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE ET DESIGNATION DE L'AVOCAT EN CHARGE DU DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE SASU AGRI PV

Madame le Maire rappelle que le dossier de permis de construire, accordé le 21 mars 2022 relatif à l'implantation d'ombrières photovoltaïques à la Genestière a fait l'objet d'une demande de recours gracieux. Après consultation avec les services instructeurs de la CCAOP, la requête régularisée contre le Permis de Construire a été adressée à Maître Erwann LAZENNEC, Avocat Associé – 32 rue du Paradis – 75010 PARIS aux fins qu'il intervienne dans ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Katia VESSIOT demande ou en est le projet de colonne enterrée prévu sur le parking de la Salle des Fêtes. Mme le Maire répond que le projet est reporté par manque d'approvisionnement en matériel. Le projet sera bien implanté sur le parking en fin d'année, voir début 2023.

Katia VESSIOT demande pourquoi le clocher n'est plus éclairé le soir. Mme le Maire indique qu'un travail est réalisé pour faire des économies d'énergie, entre autres, le panneau lumineux sera éteint dès 22 heures, est en cours également une modification de l'intensité d'éclairage public. Cyril BRUSCOLINI précise qu'un problème électrique existe sur la rosace de l'église. Patricia BEYSSON confirme que celle-ci n'est pas systématiquement en fonction.

Frédéric DARRIBAU revient sur le fait de devoir donner un certificat médical pour être remboursé de la cantine. Mme le Maire précise qu'en cas de maladie, un enfant ne doit pas être scolarisé et donc ne bénéficie pas de la Cantine. Un justificatif médical peut être fourni même ultérieurement. Cyril BRUSCOLINI précise que si l'enfant va tout de même à l'école et que le parent décide de ne pas le mettre à la cantine, cela revient à un service à la carte. Des abus ont été constatés.

Carte Zou : Mme le Maire informe le Conseil de la suppression de la carte Zou, qui va donc engendrer une augmentation importante des tarifs des trains régionaux. Les associations d'usagers sont unanimes pour condamner ce projet. Ils demandent une intervention auprès du Conseil Régional pour instaurer une véritable concertation.

Colis des Anciens : Mme le Maire propose que soit offert soit un colis soit un repas à la Salle des Fêtes. Préalablement un sondage sera adressé aux personnes concernées afin de planifier et organiser cette possibilité. Le coût sera équivalent.

Retour sur les évènements

JUILLET

- ◆ **Les festivités** : La nuit du plan de Dieu fin juin et la fête votive début juillet ont permis de passer des moments festifs.



- ◆ **Apéro avec le club de Foot de Travaillan:**

Le samedi 2 juillet un apéro a été organisé par la Mairie pour féliciter les joueurs et dirigeants pour leur montée en division supérieure.



SEPTEMBRE

- ◆ **Rentrée des classes** : 88 enfants ont retrouvé le chemin de l'école.



- ◆ **Les vendanges** : Elles ont commencé durant le mois d'août et se poursuivent durant le mois d'octobre

- ◆ **Cours de Pilate/Zuma/Fitness :**

L'association SAFE propose des cours aux adultes et aux enfants depuis le mois de septembre à la salle des fêtes de Travaillan. Contact sandra.ayari@outlook.fr



Retour sur les évènements

◆ Ouverture de la chasse :

L'ouverture de la chasse à eu lieu le dimanche 11 septembre avec une ouverture le dimanche seulement.

Depuis le lundi 10 octobre, la chasse est ouverte tous les jours.

Le président de la Chasse Bernard Sculfort à rappelé a ses adhérents les distances de chasse requises et les sanctions prévues par la loi en cas de manquement avéré.



Evènements à venir

NOVEMBRE

Vendredi 11 novembre

- ◆ Cérémonie du 11 novembre commémoration de l'Armistice de 1918.



Samedi 19 novembre 19h30

- ◆ Repas couscous du Comité des loisirs Travaillanais. Menu à 20 € adulte et 10 € - de 14 ans. Inscription en Mairie.



DECEMBRE

Samedi 3 décembre à 14h00

- ◆ Téléthon :salle des fêtes de Travaillan. **Téléthon**

Samedi 17 décembre

- ◆ Distribution des colis aux anciens



Samedi 17 décembre soir

- ◆ Soirée bodéga proposée par le Club de Foot de Travaillan

1er TRIMESTRE 2023

Dimanche 15 janvier

- ◆ Loto de l'Amicale Laique de l'école de Travaillan

Dimanche 22 janvier

- ◆ Loto du Comité des Loisirs Travaillanais

Samedi 28 janvier

- ◆ Loto du Club de Foot de Travaillan

Samedi 4 mars

- ◆ Repas du Club de Chasse

Samedi 25 mars

- ◆ Crespéou (Carnaval) organisé par le Comité des Loisirs Travaillanais

Le programme détaillé des manifestations sera disponible en Mairie.

Etat Civil

Les naissances

- Miléna, Suzanne, Michèle, Sophie PINET née le 21 juillet 2022
- Mathys, Alain, Thierry, Awen VANECCLOO né le 12 septembre 2022
- Eise, Jo, Liliane POINT née le 22 septembre 2022.

Félicitations aux heureux parents

Mariage

Emilie BEYSSON et Laurent GOUDET le 18 juin 2022 - *Félicitations aux nouveaux mariés*

Ils nous ont quittés

- Marcelle, Marie-Thérèse GUILLETREY le 24 juillet 2022

Bien vivre à Travaillan



La Mairie rappelle que l'utilisation de la place handicapée est réservée aux personnes handicapées ou à mobilité réduite munies d'une carte de stationnement. En effet cette place est régulièrement utilisée par des personnes qui font un arrêt rapide mais qui ne sont pas concernés par un handicap.



Deux fillettes américaines commémorent la stèle du Plan de Dieu: Jeudi 13 octobre les maires (ou leurs représentants) de Travaillan, Rasteau, Violès étaient réunis à la Stèle du Plan de Dieu pour une cérémonie de commémoration originale et inédite. Trois générations de la famille américaine Alfred étaient présentes. (article dans son intégralité paru le 16 octobre dans *Vaucluse matin*).



Aboiement chiens Les aboiements de chiens font partie des bruits que l'on appelle bruits domestiques ou de comportements. Ceux-ci se soumettent donc au Code de la santé publique, et notamment à l'article R 1334-31. Ce dernier stipule qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ». Par ailleurs, l'article 1243 du Code civil pose un principe de **responsabilité du propriétaire pour les faits dommageables causés par son animal**. Ainsi, il suffit que les bruits des animaux répondent aux conditions de droit commun (volume anormalement fort, durée excessive, fréquence trop élevée) pour engager la responsabilité de leur propriétaire.

La Mairie en appelle à la responsabilité des propriétaires de chiens. Elle reçoit en effet des plaintes régulières sur cette problématique.

Un peu d'histoire

La vie des paysans avant et après la seconde guerre.

Avant et après la seconde guerre mondiale il y avait peu de vignes à Travaillan.

Quelques parcelles dont les propriétaires en tiraient quelques hectolitres pour leurs consommations personnelles. Ils étaient cependant fiers de faire déguster leur production, du vin naturel qui tournait parfois au vinaigre sauf pour les plus avertis qui ajoutaient un peu de bisulfite ou autre ingrédient pour éviter ce désagrément.

Les vendanges étaient plus tardives et nécessitaient une préparation préalable. Certains vigneronns étaient équipés d'une tine et d'un tinon (cuve en ciment) ou un bouldou, un grand tonneau dont ils enlevaient le fond pour pouvoir y verser les raisins une fois écrasés. Il fallait embuguer ces bouldous et resserrer les cercles les fermant afin d'éviter les fuites, puis y installer un gros robinet pour soutirer le moût. En face le robinet pour filtrer avec de l'asparagus ou roumiou.

Les grappes de raisins étaient déposées dans les caisses en bois. On prenait soin d'ajouter aux belles grappes les aîgras (grapillons) qui apportaient un peu d'acidité. Le soir avec l'aide des voisins les caisses étaient vidées dans « l'escrachaïre » dont il fallait tourner la grande roue en fonte pour écraser les raisins. Le jus obtenu tombait dans la cornue. Les costauds vidaient celle-ci dans le bouldou ou dans la tine. Une opération répétée tant qu'il y avait des raisins. Lorsque le bouldou était plein il était recouvert. Quelques jours plus tard la fermentation transformait le sucre en alcool. Par le robinet on faisait couler le moût que l'on reversait au dessus du bouldou. C'était le relevage. Pour ceux qui faisait du rosé, il fallait soutirer du moût et le verser à part dans un tonneau. Certains fabriquaient du pétillant en ajoutant un peu d'alcool pour stopper la fermentation. Ce pétillant était versé dans des bouteilles de limonade dont la fermeture présentait le plus de sécurité. Dégusté l'hiver au cours des veillées il était très apprécié d'autant que certains usaient d'astuce pour le rendre plus agréable, notre voisin Raymond Beysson pour ne pas le citer.



La fermentation du bouldou était très bruyante. Les cépages de l'époque, grenache et carignan, produisaient un vin tonique. Certains avaient planté des variétés hybrides qui ne craignaient pas le mildiou ni l'oïdium. Ils ont été abandonnés car ils ne donnaient pas des vins de garde.

Revenons à la fermentation. Celle-ci terminée l'on soutirait le moût qui était filtré. A l'époque l'on utilisait des manchons. Après cette opération le vin était versé dans des tonneaux nettoyés et méchés (une mèche de soufre introduite par la bonde qui se consume et supprime les mauvais goûts que pourrait prendre le vin). Parfois l'usage de ces mèches était détourné de sa fonction et servait à faire des blagues au voisinage, comme les introduire dans un tuyau d'écoulement des éviers dont l'effet immédiat obligeait ces braves gens à ouvrir portes et fenêtres pour en évacuer l'odeur. Sans rancune cependant, car souvent cela se terminait par un verre pris en commun.

Le bouldou vidé de son moût reste la raque. Cela consiste à presser afin d'obtenir un dernier jus donnant un vin que l'on appelait « Piquette » pas le meilleur bien sur mais qui passait bien lors des castagnades.

A Camaret une personne faisait le tour des fermes du pays avec son pressoir tiré par un cheval. C'était Léopold Muret. Il remplissait son pressoir ambulante et le jus qu'il en tirait était porté à la distillerie de Jonquièrre (Girard) ou d'Orange (Bonafou).

En ce temps l'on avait droit à 1000 degrés d'alcool pur qui nous donnait en moyenne 12 litres d'alcool, le reste pour l'état. Cela se dénommait « les prestations viniques ». Celles-ci étaient destinées en principe aux soins des animaux, mais très souvent à la fabrication d'un peu de pastis maison ou apéritifs divers excellents par ailleurs.

Jean Andrieu

Infos pratiques

Maison Médicale de Garde à Orange (MMG)

Ouverture d'une maison médicale de garde

La permanence des soins, sera assurée par un médecin généraliste libéral, et se fera au niveau du service des consultations externes (rez-de-chaussée)

- les samedis : de 12h à 20h
- les dimanches et jours fériés : de 8h à 20h



Elle n'a pas pour vocation d'assurer le suivi médical des malades, elle ne traite que des actes à caractère urgent (pas de renouvellement de traitement par exemple, de vaccination : pour ces cas, se référer à son médecin traitant). Elle n'assure aucune prise de rendez-vous sur site

Horaires d'hiver Déchèterie

**A partir du 1^{er} octobre
Nos déchèteries passent aux horaires d'hiver**

Du lundi au samedi
De 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
Les jours de fermeture restent inchangés:
Le mardi pour CAMARET
Le jeudi pour PIOLENC



Protection des administrés

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus épuisantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



La Mairie vous propose de vous enregistrer auprès d'elle en remplissant une fiche (modèle ci-dessous) afin de pouvoir vous contacter rapidement en cas d'alerte inondation, nucléaire, hydrocarbures, feux, risque aérien, pandémie...

Vous pouvez vous rendre en Mairie pour compléter ce document.



INFORMATIONS IMPORTANTES – PROTECTION DES ADMINISTRÉS

A DEPOSER EN MAIRIE

En cas d'alerte (Inondation, Nucléaire, Hydrocarbures, Feux, Risque aérien, Pandémie...). Les cloches de l'église sont activées durant 5 mn. En fonction de votre lieu d'habitation et de la situation, cette fiche permet de vous contacter très rapidement.

- NOM :
- Prénom :
- Adresse complète :
- Téléphone / Portable :
- Situation particulière (handicap) :

Placez le sac dans un endroit facile d'accès !
Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des aliments. Remplacez les piles.
En cas d'utilisation, réalisez-vous de la réapprovisionnement!

Infos pratiques

Colonnes à cartons

Vous trouverez une colonne à cartons sur la parking de la salle des fêtes de Travaillan.

Vous aurez ainsi deux solutions pour vos cartons : les déposer dans l'une de nos deux déchetteries intercommunales ou les déposer dans une des colonnes à cartons du territoire.

Votre geste de tri est le premier maillon indispensable pour réduire l'impact environnemental des emballages, grâce au recyclage, alors **Mes cartons, je les dépose en déchetterie ou dans une colonne à cartons et j'ai tout bon !!**



Gérer ses biens immobiliers

impots.gouv.fr

Ce nouveau service numérique « **Gérer mes biens immobiliers** » est offert aux usagers propriétaires, particuliers et professionnel (personne morale), depuis le 2 août 2021 et accessible depuis votre espace sécurisé.

Désormais, tout usager propriétaire, qu'il soit un particulier ou un professionnel (personne morale), peut désormais, à partir de son espace sécurisé sur im-

pots.gouv.fr, consulter l'ensemble de ses biens bâtis sur le territoire ainsi que leurs caractéristiques (surface, nombre de pièces, numéro de lot...).

À terme, ce service permettra de répondre en ligne aux obligations déclaratives relatives aux locaux, de dématérialiser les déclarations foncières, de liquider les taxes d'urbanisme, de déclarer l'occupant des locaux d'habitation ou encore de collecter auprès

Info locale

Projet jeunesse 2023 Planète Ados : Le projet LEONARD 26-84 consiste à mettre en place les outils qui permettront à tous de mieux s'insérer dans la société, de retrouver pied dans le monde réel et d'avoir une connaissance suffisante de la nature et du vivant pour prendre part à la construction du monde de demain. Le projet comprend deux composantes: la mise en place d'un site internet, axe concert, rapidement opérationnel et une proposition de réflexions sur une projet éducatif de territoire à construire.

Pour réaliser ce projet, Planète-Ados fait appel à tous les adultes bénévoles qui souhaitent s'impliquer.

Planète-Ados propose aussi deux autres chantiers:

- Reprise 2023 de la lecture publique Ados de Scarlett et Novak : Besoin de 6 filles et garçons pour faire un spectacle présenté en mai.
- Les ateliers citoyens : communication sans violence, prise de parole, médiation (groupe 6 à 12 enfants)

Contact pour plus de renseignements : 06.45.45.49.54 ou 0490308958 www.planete-ados.org